

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE  
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

**BILAN DES ACTIONS DU MINISTÈRE  
DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE  
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS  
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**



Du 1<sup>er</sup> avril 2015  
au 31 mars 2016



Cette publication a été réalisée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et éditée par la Direction des communications du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

Le contenu de cette publication se trouve sur le [site Web du Ministère](http://www.transports.gouv.qc.ca) à l'adresse suivante : [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca).

Pour obtenir des renseignements, on peut :

- composer le 511 (au Québec) ou le 1 888 355-0511 (partout en Amérique du Nord)
- consulter le [site Web du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports](http://www.transports.gouv.qc.ca) au [www.transports.gouv.qc.ca](http://www.transports.gouv.qc.ca)
- écrire à l'adresse suivante :  
Direction des communications  
Ministère des Transports, de la Mobilité durable  
et de l'Électrification des transports  
500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 4.010  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés et encourage le téléchargement de cette publication.

© Gouvernement du Québec, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, 2017

ISBN 978-2-550-79160-7 (PDF)

Dépôt légal – 2017

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Tous droits réservés. Reproduction à des fins commerciales par quelque procédé que ce soit et traduction, même partielles, interdites sans l'autorisation écrite des Publications du Québec.

## SIGLES

MTMDET : ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

AMM : Aides à la mobilité motorisées

AMT : Agence métropolitaine de transport

AOT : Autorités organisatrices de transport

BCNQ : Bureau de la coordination du Nord-du-Québec

BSM : Bureau du sous-ministre

CSR : Code de la sécurité routière

DBGI : Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

DC : Direction des contrats

DCA : Direction de la Chaudière-Appalaches

DCN : Direction de la Côte-Nord

DCNAT : Direction de la Capitale-Nationale

DCom : Direction des communications

DEM : Direction de l'Est-de-la-Montérégie

DER : Direction de l'environnement et de la recherche

DGAMPS : Direction générale adjointe de la métropole et des projets stratégiques

DGAPS : Direction générale adjointe des projets stratégiques

DGT : Direction générale des territoires

DLL : Direction des Laurentides-Lanaudière

DO : Direction de l'Outaouais

DOERA : Direction des opérations d'exploitation routière et aéroportuaire

DOM : Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie

DPR : Direction des parcs routiers

DRH : Direction des ressources humaines

DSC : Déclaration de services aux citoyens

DSGR : Direction du soutien à la gestion des ressources

DSO : Direction du soutien aux opérations

DST : Direction de la sécurité en transport

DSLSJ : Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean–Chibougamau

DT : Direction territoriale

DTCCPM : Direction du transport collectif, du partenariat et de la coordination métropolitaine

DTMAF : Direction du transport maritime, aérien et ferroviaire

DTTP : Direction du transport terrestre des personnes

OPHQ : Office des personnes handicapées du Québec

PAPNM : Programme d'aide aux passages à niveau municipaux

PDEIPH : Programme gouvernemental de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

PEG : Plan des engagements gouvernementaux

SAAQ : Société de l'assurance automobile du Québec  
SEAIP : Service de l'éthique, de l'accès à l'information et des plaintes  
STA : Service du transport aérien  
STC : Société de transport en commun  
STF: Service du transport ferroviaire  
STM : Société de transport de Montréal  
STO : Société de transport de l'Outaouais  
STMMVSL : Service du transport maritime et de la mise en valeur du Saint-Laurent

## **NOTE**

Ce bilan rend compte des actions réalisées par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec dans le cadre du septième Plan d'action à l'égard des personnes handicapées (PAPH) déposé à l'Office des personnes handicapées du Québec au mois de septembre 2016. Ces actions visent à diminuer les obstacles rencontrés par ces personnes et à atténuer les lacunes qui en découlent.

Chacune des couleurs de fond du tableau ci-dessous correspond à l'un des principaux secteurs d'activité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) : le **bleu** correspond aux actions liées à sa mission, le **jaune**, à celles se rapportant aux services à la population de même qu'aux relations avec ses partenaires et le **vert**, à celles qui concernent son rôle de gestionnaire d'un organisme public.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
1. Services de transport adapté	A1	a) Appliquer le Programme de subvention au transport adapté (STA).	Pourcentage d'augmentation du taux d'achalandage (calculé en fonction des admissibilités sans les accompagnateurs).	DT et DTCCPM	L'achalandage pour l'année 2015 a augmenté de 2,72 % par rapport à celui de l'année 2014 pour l'ensemble de la province.  On note une hausse plus marquée pour la région métropolitaine (4,78 %) et celle de la capitale nationale (3,78 %).  Des baisses sont observées dans les régions Gaspésie Îles-de-la-Madeleine (5,36 %) et Centre-du-Québec (4,19 %).
		b) Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec.	Dépôt du rapport.	DGT et DTTP	Le Ministère a amorcé, en collaboration avec l'OPHQ, des travaux afin de réaliser un état de situation du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et d'identifier des pistes de solutions aux principales problématiques recensées.
2. Transport par taxi	A2	Appliquer et publiciser le Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.	Nombre de subventions accordées pour véhicules accessibles.	DGT, DTCCPM et DTTP	Pour l'année 2015-2016, 163 aides financières ont été accordées pour l'adaptation de véhicules taxis.
3. Transport par autocar	A3	Appliquer le volet autocar du Programme de subventions aux véhicules collectifs accessibles.	Nombre de subventions accordées.	DTTP	Pour l'année 2015-2016, le Programme a permis l'adaptation de 2 autocars.  Toutes les lignes interurbaines au Québec peuvent être considérées comme accessibles. En effet, en cas de demande, si un transporteur ne possède pas de véhicule adapté, il peut en louer un à un autre transporteur. C'est une des raisons pour laquelle les transporteurs demandent aux personnes handicapées de les aviser si elles ont besoin d'un autocar adapté.
4. Transport par autobus urbain	A4	a) Soutenir les autorités organisatrices de transport (AOT) dans l'élaboration de leur plan de développement.	Nombre de plans de développement déposés. Augmentation du	DGT, DTCCPM et DTTP	Entre le 1 <sup>er</sup> avril 2015 et le 31 mars 2016, 5 AOT ont déposé leur plan de développement, dont 4 ont été approuvés; l'autre plan est en cours d'ajustement.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
			nombre de circuits universellement accessibles.		<p>Au 31 mars 2016, parmi les 34 AOT qui devaient être dotées d'un plan de développement visant l'accessibilité du réseau régulier, 33 avaient déposé leur plan et 30 plans avaient été ainsi approuvés.</p> <p>Pour l'ensemble de la province, on note une augmentation de 8 circuits universellement accessibles par rapport à l'année 2014-2015.</p>
		b) Promouvoir la mise en place des mesures visant l'accessibilité aux services réguliers de transport en commun comme indiqué à l'article 3.2.12 des modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Augmentation du nombre d'infrastructures accessibles du réseau régulier de transport en commun.	DGT et DTTP	<p>DO :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Élaboration en cours d'un guide de référence pour l'aménagement ou le réaménagement d'arrêts, d'abribus, de terminus et de stationnements incitatifs avec les principes d'accessibilité universelle;</li> <li>-Réaménagement pour rendre accessibles des bureaux administratifs et des points de service;</li> <li>-Installation de 12 abribus, dont un abribus tempéré.</li> </ul>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
		c) Soutenir financièrement les AOT pour la mise en place de mesures dans le cadre du volet pour les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes.	Nombre d'AOT gérant les plateformes d'accès des autobus à plancher surbaissé.	DGT DTCCPM, et DTTP	<p>Les 9 STC et certaines AOT (1 organisme municipal et intermunicipal de transport et 2 corporations intermunicipales de transport) exploitent des autobus munis de ces plateformes d'accès.</p> <p>Au total, 93 % des autobus des sociétés de transport sont équipés de rampes permettant l'accès aux fauteuils roulants.</p> <p>DO : depuis 2012, tous les achats des autobus de la STO incluent ce dispositif. À la fin de l'année 2015, 41 % du parc d'autobus était muni d'une rampe d'accès, par rapport à 38 % en 2014. Les autobus à plancher surbaissé représentent quant à eux 84 % du parc, par rapport à 82 % en 2014. L'embarquement des usagers en fauteuil roulant sur des lignes régulières a toutefois diminué de 14,8 % en 2015 (1 137 en 2014 et 968 en 2015).</p>
<b>5. Transport par métro et train de banlieue</b>	A5	Collaborer avec les AOT pour améliorer l'accessibilité des systèmes réguliers de transport guidé : le métro (STM) et les trains de banlieue (AMT).	<p>Nombre de rencontres avec les partenaires.</p> <p>Nombre de stations de métro accessibles.</p> <p>Nombre de gares et de trains accessibles.</p>	DGT, DTCCPM et DTTP	<p>Une rencontre du Comité consultatif sur l'accessibilité du métro de Montréal a eu lieu le 4 novembre 2015.</p> <p>Une rencontre de la Table métropolitaine sur l'accessibilité universelle organisée par l'AMT a eu lieu le 15 novembre 2015.</p> <p>DTCCPM : il y a eu 8 rencontres avec la STM, la plupart dans le cadre des suivis périodiques des projets et où le sujet de l'accessibilité était abordé.</p> <p>Au 31 mars 2016, 9 stations de métro sont accessibles au niveau de la rue pour les personnes en fauteuil roulant sur une possibilité de 68, soit les stations Montmorency, de la Concorde, Cartier, Jean-Talon, Berri-UQUAM, Champ-de-Mars, Lionel-Groulx,</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
					<p>Henri-Bourassa et Côte-Vertu. La station Bonaventure est accessible seulement au niveau du quai.</p> <p>En 2016, les travaux se poursuivent pour rendre accessibles les stations Snowdon et Rosemont.</p> <p>Au 31 mars 2016, il y avait 11 gares accessibles sur un total de 61, soit 10 gares sur la ligne Mascouche (Mascouche, Terrebonne, Repentigny, Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies, Anjou, Saint-Léonard–Montréal-Nord, Saint-Michel–Montréal-Nord, Ahuntsic, Centrale et une gare sur la ligne Deux-Montagnes (Pierrefonds-Roxboro). La totalité des rames (trains) est accessible; elles possèdent toutes au moins une voiture aménagée pour les fauteuils roulants.</p>
<b>6. Formation et réglementation en transport terrestre</b>	A6	a) S'assurer de l'élaboration de la formation pour les chauffeurs de minibus adaptés et de taxis accessibles.	<p>Matériel de formation élaboré.</p> <p>Nombre de chauffeurs formés par secteur.</p>	DTTP	Le matériel de formation a fait l'objet d'une révision par le Ministère. Les modalités d'implantation sont en cours.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
		b) S'assurer de l'élaboration d'une nouvelle édition de la formation <i>Transport scolaire par berline</i> .	Matériel de formation élaboré.	DTTP	Le nouveau matériel à jour a pu être utilisé dès la fin septembre 2016 dans les centres de formation. Mesure réalisée.  Au total, 729 conducteurs ont suivi la formation des chauffeurs de véhicules affectés au transport des élèves (berline) pour l'année 2015. Pour les 6 premiers mois de 2016, on dénombre 380 conducteurs.
		c) Déposer le nouveau Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport des personnes handicapées.	Règlement en vigueur.	DTTP	Le projet de règlement est en cours de rédaction par la Direction des affaires juridiques du Ministère.
7. Autres mesures en transport terrestre	A7	a) Évaluer et mettre à jour le Programme de vignettes de stationnement pour les personnes handicapées (y compris les orientations, le contenu et la structure du programme).	Nombre de rencontres avec la SAAQ et travaux effectués.	DTTP	Diverses discussions ont été tenues à ce sujet entre une représentante de la SAAQ et de la DTTP concernant, entre autres, les modalités d'utilisation et les demandes d'utilisateurs.
		b) Élaborer des paramètres d'application et de financement du Programme d'adaptation d'un véhicule automobile pour personnes handicapées (financement).	Nombre de rencontres avec la SAAQ et travaux effectués.	DTTP	Aucune rencontre à cet effet n'a été tenue avec la SAAQ dans la dernière année. Toutefois, divers travaux ont été effectués en collaboration avec la SAAQ.
8. Transport ferroviaire	A8	a) Effectuer l'entretien et améliorer la sécurité aux passages à niveau.	Nombre de projets financés dans le cadre du Programme d'aide aux passages à	DTMAF (STF)	Pour le volet 2 du PAPNM : amélioration de la sécurité aux passages à niveau, le Ministère n'a financé aucun projet en 2015-2016.  Pour le budget ministériel, volet réfection et amélioration de la

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
			niveau municipaux identifiés comme problématiques et description des aménagements réalisés. Nombre d'aides financières versées par l'intermédiaire du budget ministériel (entretien et amélioration de la sécurité aux passages à niveau).		sécurité aux passages à niveau, en 2015-2016, une aide financière totalisant 233 048 \$ a été versée par le Ministère.  À noter que ces deux mesures financières ne s'adressent pas spécifiquement à des projets pour atténuer les lacunes rencontrées par les handicapés aux passages à niveau. Ces derniers constituent une minorité des projets présentés.
		b) Mettre en place le processus de planification des activités de réhabilitation aux passages à niveau sur 5 ans et faire une actualisation annuelle. Cette mesure a pour objectif d'agir en prévention plutôt qu'en réaction en vue d'augmenter la sécurité aux passages à niveau.	Plan d'action (étapes, activités et échéancier)	DTMAF (STF)	Cette mesure est en processus d'élaboration. Elle sera mise en place au cours de l'année financière 2017-2018.
		c) Mettre en place un processus de gestion partagée de la sécurité aux passages à niveau où les directeurs territoriaux agissent comme intervenants de premier niveau.	Présence d'une liste des événements à signaler pour un passage à niveau dans le système ministériel de <i>monitoring</i> . Nombre de	DTMAF (STF)	Cette mesure est en processus d'élaboration. Elle sera mise en place au cours de l'année financière 2017-2018.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
			signalements effectués annuellement.		
<b>9. Transport maritime</b>	A9	a) Accompagner les différents organismes intéressés afin d'adapter les infrastructures et l'accès aux bateaux de croisière ou d'excursion.	Description de l'aide apportée.	DTMAF (STMMVSL)	Le STMMVSL n'a reçu aucune demande d'accompagnement de la part des organismes concernés par cette action.
<b>9.5 Transport aérien</b>	A9.5	b) Produire un document synthèse sur les politiques et pratiques des compagnies aériennes régionales qui exploitent une entreprise de transport des personnes handicapées au Québec.	Mesures prises ou envisagées.  Livraison du document.	DGT, DOERA, DTMAF et STA	<p>La première étape de ce projet est terminée. Les données recueillies vont être validées au cours des prochains mois auprès de chaque transporteur afin d'établir des comparaisons sur la base de paramètres significatifs et pour obtenir un portrait d'ensemble quant aux niveaux de services offerts.</p> <p>Informations supplémentaires :</p> <p>DOERA : Agrandissement de l'aérogare de Bonaventure  - Aménagement de rampes d'accès côté ville et côté piste;  - Boutons poussoirs intégrés aux accès;  - Toilettes aménagées selon les besoins de l'accès universel.</p> <p>Aux aéroports de Port-Menier et Chibougamau-Chapais, des programmes de formation du personnel en matière d'aide aux personnes ayant une déficience ont été délivrés à la demande de l'Office des transports du Canada (OTC).</p> <p>Réfection des bâtiments situés sur la Côte-Nord :</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
					<ul style="list-style-type: none"> <li>- Kegaska : élargissement de la porte d'accès et modification de la rampe d'accès;</li> <li>- La Tabatière : élargissement de la porte d'accès et modification au palier d'entrée;</li> <li>- La Romaine : ajout d'un garde et modification de la rampe d'accès.</li> </ul>
<b>10. Sécurité</b>	A10	a) Poursuivre l'expérimentation des règles encadrant l'utilisation des aides à la mobilité motorisées (AMM) au Québec dans le cadre du projet pilote sur les AMM.	Publication des résultats du projet pilote. Élaboration de règles encadrant l'utilisation des AMM pour une future intégration dans le CSR.	DST	<p>Le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM) est en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015. Ce projet pilote définit pour la première fois au Québec les règles de circulation qui s'appliquent aux utilisateurs d'AMM sur la voie publique ainsi que l'équipement de sécurité qui doit se trouver sur un tel appareil.</p> <p>Il est en vigueur du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2018 et est renouvelable pour deux années additionnelles.</p>
		b) Étudier particulièrement la sécurité des déplacements des personnes handicapées lors de la réalisation d'audits de sécurité.	Nombre d'audits et de diagnostics effectués.	DST	<p>Neuf audits ont été réalisés, desquels découlent des recommandations relevant des directions territoriales ou des mandataires du Ministère.</p> <p>Concernant les diagnostics de sécurité, 22 MRC sont en cours d'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau municipal. Les organismes représentant les personnes handicapées sont appelés à déterminer les enjeux locaux liés à la sécurité des personnes handicapées.</p>
		c) Produire un guide pour le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite et mettre en place les mesures nécessaires à cet effet.	Sommaire des règles de circulation et des bonnes pratiques à présenter dans le	DST	<p>Un groupe de recherche de l'Université Laval a été mandaté par la DST pour réaliser un projet de recherche scientifique qui orientera la production d'un tel guide. Le projet de recherche devrait se terminer à l'automne 2017.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
			guide.		Intégré au projet de recherche, un sondage auprès de municipalités québécoises a été réalisé afin de connaître les pratiques/besoins en conception d'aménagements piétonniers accessibles aux personnes handicapées.
		d) Intégrer des mesures visant le déplacement sécuritaire des usagers vulnérables (y compris les personnes handicapées) dans le prochain plan d'action ministériel en sécurité routière.	Mesures énoncées dans ce plan d'action.	DST	Les travaux de préparation du prochain plan d'action ont débuté. Des mesures pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers vulnérables aux intersections ont été étudiées et devraient être intégrées.
11. Normes et activités territoriales	A11	a) Répondre à toute demande relative aux normes qui ont une incidence sur le déplacement des personnes handicapées.	Date de publication des normes. Réponses fournies.	DSO	Aucune demande reçue dans la dernière année.
		b) Collaborer avec les autorités municipales.	Liste des activités réalisées.	DGAMPS, DGT et DT	DCNAT : les projets d'ajouts de traverses sonores dans les municipalités de Saint-Raymond, La Malbaie et Baie Saint-Paul sont toujours en préparation.  BCNQ : le Bureau de la coordination du Nord-du-Québec collabore avec l'Administration régionale Kativik (ARK) pour toute demande relative à la desserte des personnes handicapées. L'ARK offre des services publics aux 14 villages inuits du Nunavik, notamment en matière de transport adapté.  DOM : installation d'un système de feux sonores à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste (route 132) et du boulevard Sainte-Marguerite, et à l'intersection du boulevard Saint-Jean-Baptiste (route 132) et de la rue Parkview à Châteauguay.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
					<p>DO : la direction siège au Comité technique en transport adapté de la STO et à celui du regroupement de transport adapté et collectif rural de l'Outaouais.</p> <p>DGAMPS : le Ministère a offert un soutien technique à la Ville de Longueuil en vue de l'installation de feux sonores.</p>
12. Réseau cyclable	A12	a) Introduire, dans tout nouveau programme d'infrastructures de transport actif, une obligation quant à l'accessibilité pour les projets de développement ou d'amélioration subventionnés lorsqu'ils sont indépendants de la chaussée.	Programme Véloce II prolongé.	DSO	<p>Ce programme est échu depuis le 31 mars 2016. Les programmes qui prendront la relève sont en processus d'approbation des autorités. Les modalités projetées tiennent compte de l'universalité d'accès. Aucun des programmes n'a été rendu public à ce jour.</p>
		b) Appliquer le programme Véloce II.	<p>Description et valeur des projets subventionnés.</p> <p>Nombre de kilomètres ajoutés.</p>	DSO et DT	<p>De 2013 à 2016, le programme Véloce II a permis l'octroi de subventions totalisant 18,2 M\$ pour la construction de 153,6 km de voies cyclables. Bien que ces aménagements soient accessibles, aucun des projets ne visait spécifiquement l'accessibilité pour les personnes handicapées, mais plutôt l'amélioration des déplacements actifs en général.</p> <p>DCNAT : quatre subventions ont été octroyées à l'automne 2015 pour ces projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de la passerelle cyclopédestre des Trois-Sœurs, secteur de Bourdages (970 000 \$ – 47 m). Projet terminé;</li> <li>- construction de la passerelle Soumande, secteur amphithéâtre (960 000 \$ – 46 m). Projet à terminer en 2017;</li> <li>- construction d'une piste cyclable, secteur de l'avenue Legendre (86 484,92 \$ – 750 m). Projet terminé;</li> <li>- réalisation de plans et devis pour le raccordement cyclable entre</li> </ul>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
					<p>la vélopiste Jacques-Cartier et la piste cyclable La Liseuse (75 000 \$). Projet à terminer en 2017.</p> <p>Montant total des projets subventionnés : 2 091 484 \$            Nombre de kilomètres : 0,843 km subventionné            DCA : 7 demandes ont été reçues pour les volets 1, 2 et 3 du programme. Une seule a été retenue, soit celle de la Ville de Montmagny : subvention de 243 875 \$ octroyée pour une piste cyclable de 550 m en bordure de la route 132 (secteur de la polyvalente).</p>
<b>13. Haltes routières et villages-relais</b>	A13	a) Poursuivre la modernisation des haltes routières et des aires de service.	Pourcentage d'avancement des travaux prévus.	DPR	<p>Il n'y a pas eu de projet de modernisation des haltes en 2015-2016.</p> <p>Aire de service du Point-du-Jour, aut. 40 : seuls les services temporaires sont accessibles.</p>
		b) Tenir compte de l'accessibilité universelle des belvédères, de leurs équipements et des arrêts de véhicules lourds autres que ceux inclus dans les aires de service.	Mesures réalisées.	DGT et DT	<p>DCA et DOM : toutes les haltes routières sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p> <p>DEM : toutes les haltes routières sur le territoire du Centre de services de Saint-Hyacinthe sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.</p>
		c) Mettre en place progressivement des villages-relais qui incluent des services aux personnes à mobilité réduite.	Nombre de villages-relais avec au moins un service de base partiellement accessible.	DPR	<p>Cinquante-deux pour cent des 22 villages-relais évalués incluent des services aux personnes à mobilité réduite sur un total de 40 villages-relais.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
		d) Réaliser une campagne d'évaluation de l'accessibilité des villages-relais accrédités et diffuser les résultats.	Nombre et description des évaluations réalisées et diffusées.	DPR	<p>Une seule municipalité a été visitée.</p> <p>À noter que 20 % des évaluations sont affichées sur le site de Kéroul pour diffusion au grand public. Toutefois, tous les rapports ont été transmis aux municipalités visitées.</p>
14. Communications	A14	a) Les préposés aux renseignements sont disposés à répondre aux questions de tous, dont les personnes handicapées, lorsqu'ils composent le 511. Le service téléphonique de Québec 511 fonctionne par la reconnaissance vocale et permet à l'utilisateur de se renseigner en se servant du clavier de son téléphone. Les utilisateurs ayant des incapacités auditives ou d'élocution peuvent le consulter sans problème.	Nombre de demandes téléphoniques ou courriels reçus pour obtenir un service d'accompagnement personnalisé. Nombre de plaintes reçues pour un manque d'accessibilité des informations ou des documents sur les sites Web du Ministère.	DCOM	<p>Aucune demande n'a été formulée par téléphone ou par courriel en 2015-2016 pour l'obtention d'un service d'accompagnement personnalisé sur les sites Web du Ministère.</p> <p>Aucune plainte n'a été formulée en 2015-2016 pour un manque d'accessibilité des informations ou des documents sur les sites Web du Ministère.</p>
		b) Respecter le standard d'accessibilité gouvernemental (par exemple, l'ajout des métadonnées et les textes de remplacement pour les éléments visuels – tableaux, images). Aussi, les documents audio et vidéo doivent être accompagnés d'une transcription			<p>En 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses travaux pour répondre aux standards d'accessibilité Web et a réalisé les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>la révision de l'architecture d'information du site Web ministériel, laquelle respecte une grande majorité des exigences des standards d'accessibilité;</li> </ul>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
		textuelle de la narration originale et de tous les dialogues, y compris tout autre élément qui permet de comprendre les interactions.			<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'ajout de métadonnées et de titres aux documents ainsi que de textes de remplacement sur les images;</li> <li>• l'ajout de documents et de formulaires PDF accessibles dans le site Web du Ministère;</li> <li>• l'amélioration des contenus, y compris des tableaux, afin qu'ils soient accessibles;</li> <li>• la prise en compte de l'accessibilité dans la conception des composantes et des applications Web.</li> </ul>
		c) Offrir un accompagnement personnalisé à tout usager de ses sites Web qui en fait la demande. Celui-ci peut, par un simple appel téléphonique ou par courriel, adresser une requête au Ministère et recevoir l'appui nécessaire.			Pour l'année 2015-2016, aucune demande n'a été formulée pour l'obtention d'un service d'accompagnement personnalisé sur les sites Web du Ministère.
<b>15. Communications et ressources humaines</b>	A15	a) Diffuser des articles informatifs sur le site Web du Ministère et dans l'intranet, notamment durant la Semaine québécoise des personnes handicapées tenue en juin de chaque année.	Description des thèmes abordés, nombre d'articles diffusés et activités réalisées.	DCOM et RH	<p>Diffusion en juin 2015, dans l'intranet du Ministère, d'un hommage à titre posthume à un employé, Christian Dufour, pour souligner son parcours engagé envers les personnes à mobilité réduite. L'article soulignait aussi la Semaine québécoise des personnes handicapées en invitant le personnel à mesurer ses connaissances en se rendant sur le site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ). Les visiteurs étaient également conviés à participer aux activités proposées sur le site de l'OPHQ.</p> <p>Diffusion en décembre 2015, dans l'intranet du Ministère, de l'article « Christian Dufour honoré à titre posthume » pour souligner la remise du prix Gilles-Coutu qui lui a été décerné lors du Colloque sur le transport des personnes à mobilité réduite. Ce prix vise à reconnaître les actions d'une personne en vue d'améliorer le transport adapté sur le territoire québécois.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
		b) Demeurer vigilants quant aux plaintes (GPL-6004) et analyser les autres demandes et commentaires effectués en ce sens.	Nature et nombre de commentaires recueillis.	BSM et SEAIP	<p>Sur l'accessibilité à des services pour les personnes ayant des limitations, le Ministère a reçu 6 signalements, dont 5 ont été transmis à la municipalité concernée pour des problèmes relatifs à des stationnements ou des passages pour piétons. Une plainte a été enregistrée concernant les heures du transport adapté offert par une municipalité.</p> <p>Relativement au transport adapté, le Ministère a reçu 4 plaintes sur l'offre de services dans des municipalités. Il y a eu 15 demandes de renseignements et un commentaire. Principalement, ces demandes de renseignements généraux portaient sur le transport adapté (inscription, subvention, admissibilité...), sur l'accès du transport adapté à domicile ainsi que des remerciements pour cet accès aux personnes à mobilité réduite.</p>
<b>16. Ressources matérielles des bureaux centraux et territoriaux</b>	A16	a) Corriger les lacunes physiques lors d'un déménagement ou de nouveaux travaux de construction, de concert avec la Société québécoise des infrastructures (SQI), propriétaire de la majorité des bâtiments occupés par le Ministère.	Description des projets réalisés.	DSGR et DT	<p>BCNQ : depuis le 2 octobre 2015, le Service des projets occupe des bureaux neufs au rez-de-chaussée de l'immeuble. Les locaux ont été aménagés dans le respect des normes inhérentes à l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Des boutons poussoirs ont été installés à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment pour l'ouverture de la porte principale. Des toilettes publiques (homme et femme) ont été aménagées pour les personnes à mobilité réduite.</p> <p>DCN : nouvelle construction du Sous-centre de services de Baie-Trinité. La construction est sous la responsabilité de la SQI selon les normes établies.</p> <p>DLL : adaptation des poignées de porte des salles de réunion pour respecter les limitations d'un employé. Les poignées de porte des toilettes et des portes d'entrée sont maintenant munies d'un bouton pour activer l'ouverture des portes automatiques.</p>

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
		b) Sensibiliser les gestionnaires à l'importance de maintenir sécuritaire l'aménagement des lieux.	Date des communications transmises.	DSGR	Message transmis à l'ensemble des gestionnaires centraux et régionaux le 9 septembre 2015 et rappels annuels prévus.
		c) Sensibiliser les responsables des achats à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées, comme précisé à la Directive 2-1-9 de l'Espace administratif et traitant de l'approvisionnement en matériel adapté.	Description des demandes d'acquisition de mobilier adapté.	DC, DSGR et DT	Les responsables des achats sont sensibilisés à l'obligation de respecter l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées.  DSLSJ : achat d'un amplificateur pour adapter le téléphone d'un nouvel employé malentendant.
		d) Répondre aux demandes individuelles d'aménagements nécessaires de la part d'employés.	Description des demandes traitées.	DSGR et DT	BCNQ : pour la période visée, une seule évaluation de postes de travail a été effectuée. L'aménagement est terminé.
17. Embauche	A17	Assurer un suivi des programmes gouvernementaux d'accès à l'égalité :			Au total, 17 personnes ayant déclaré vivre avec un handicap ont été embauchées au cours de l'année 2015-2016 (6 employés occasionnels, 8 étudiants et 3 stagiaires).
		a) Cibler l'objectif de représentativité de 2 % fixé par le Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées.	Statistiques annuelles sur l'embauche et la représentativité.	DRH et DT	Au 31 mars 2016, il y avait 40 employés réguliers handicapés au Ministère, ce qui porte à 0,8 % le taux de représentativité de ce groupe au sein de l'effectif permanent.
		b) Proposer des projets d'emploi au sein du Ministère dans le cadre du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH).	Nombre de projets soumis et retenus pour financement.	DRH et DT	Onze projets d'emploi ont été déposés à l'automne 2015 au Secrétariat du Conseil du trésor et les 3 suivants ont été retenus pour financement en 2016 : un projet d'agent de bureau à Rimouski, un projet de préposé au matériel à Sept-Îles et un projet d'agent de recherche à Québec.

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
					DCA : Un projet a été présenté (accueil d'un agent de bureau au SIP), mais il n'a pas été retenu. DO : un projet PDEIPH s'est déroulé sur une période d'un an débutant en mai 2015. La DO a réalisé des suivis et des évaluations périodiques avec la personne participante, afin de l'appuyer dans ses démarches de développement et pour favoriser son employabilité. La participante a réussi le programme réalisé au Ministère.
<b>18. Recherche</b>	A18	Mesurer l'incidence des projets de recherche sur les personnes handicapées.	Nombre de projets de recherche démarrés prenant en compte les spécificités des personnes handicapées (et description sommaire).	DER	Aucun des projets démarrés ne prend en compte les spécificités des personnes handicapées.
<b>19. Orientations et politiques</b>	A19	a) Rencontrer les personnes responsables de l'élaboration de ces différents documents et plans.	Nombre de rencontres tenues.	BSM, DRP et DTTP	Dans le cadre de la démarche d'élaboration du plan stratégique et de la Déclaration de services aux citoyens (DSC), le Bureau du sous-ministre (BSM) a organisé une journée de consultation des partenaires. L'événement s'est tenu le 28 mai 2015. Des représentants de l'Alliance des regroupements des usagers du transport adapté du Québec (ARUTAQ) et de l'Union des transports adaptés et collectifs du Québec (UTACQ) faisaient partie des partenaires que le Ministère a consultés.  L'accessibilité des services aux personnes handicapées est un volet de l'engagement « Assurer l'accessibilité des services » de la DSC. Au cours de l'année 2015-2016, le BSM a poursuivi les

Secteur d'activité	Action	Mesure et ressource	Indicateur de résultats	Unité	Résultat pour 2015-2016
					<p>travaux entourant la révision de la DSC. Un représentant de la Direction générale de l'électrification des transports, de la sécurité et de la mobilité des personnes et des marchandises (DGESM) a participé au comité de travail mis sur pied par le BSM. Ce comité s'est réuni à deux reprises, soit le 15 avril 2015 et le 15 septembre 2015.</p> <p>Le 12 mai 2015, le BSM a organisé une rencontre d'information à l'intention de tous les collaborateurs du Rapport annuel de gestion (RAG). Le RAG prévoit une section qui présente une synthèse du bilan du PAPH. Ce bilan n'était pas disponible au moment de publier le RAG 2015-2016 (septembre 2016).</p>

Mis à jour le 2017-01-23.

Nom de l'organisme : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec

**PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE**

**SUIVI DES ENGAGEMENTS – 2015-2016**

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016  Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
<p>9. Assurer une offre de service coordonnée et concertée aux personnes ayant terminé ou étant en voie de terminer leur cheminement scolaire, notamment celles ayant une déficience, de façon à mieux planifier les transitions et à les soutenir dans la réalisation de leurs projets de vie (emploi, activités contributives, activités de jour) qui correspondent à leurs aspirations.</p>	<p>MEE SR, MTESS, MSSS</p>	<p>MFamille, <b>MTMDET</b></p>	<p>2018</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné</p>	<p>La collaboration du MTMDET est requise à l'étape 1.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016  Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
<p><b>Étape 1</b></p> <p>Adopter une vision commune des besoins des personnes, des rôles et responsabilités des différents ministères.</p>	<p>MEE SR, MTESS, MSSS</p>	<p>MFamille, <b>MTMDET</b></p>	<p>2015</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Réalisé</p> <p><input type="checkbox"/> En cours de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> En continu</p> <p><input type="checkbox"/> Non débuté</p> <p><input type="checkbox"/> Abandonné</p>	<p>Le Ministère a participé aux travaux du comité interministériel TEVA (transition école-vie active), dont le mandat était d'élaborer un guide à l'intention des intervenants des divers réseaux, en vue de favoriser la transition de l'école vers la vie active.</p> <p>La première rencontre de ce comité s'est tenue le 30 janvier 2014 et les travaux se sont échelonnés jusqu'en septembre 2015.</p> <p>Le contenu final du guide a alors été soumis aux différents participants du comité. Les commentaires du Ministère ont été transmis le 15 octobre 2015.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016  Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
<p><b>Étape 2</b></p> <p><i>Élaborer et déployer un cadre de référence national MESS-MSSS orientant la conclusion d'ententes de services locales et régionales entre les établissements et organismes des deux réseaux.</i></p>	MTESS, MSSS		2016		
<p><b>13. Identifier, mettre en œuvre et promouvoir des solutions concertées afin de favoriser les déplacements sécuritaires des personnes qui utilisent des aides à la mobilité motorisées.</b></p>	MSSS, <b>MTMDET</b> OPHQ	SHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	La collaboration du MTMDET est requise à l'étape 3.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016  Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.
<p><b>Chantier A</b></p> <p>Recenser les gabarits d'aides à la mobilité motorisées utilisés et projetés ainsi qu'identifier, avec les collaborateurs, les problématiques rencontrées dans les déplacements et la circulation de ces aides à la locomotion.</p>	MSSS	<b>MTMDET,</b> OPHQ, RAMQ, RBQ, SAAQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	La collaboration du MTMDET est requise à l'étape 3.
<p><b>Étape 1</b></p> <p>Recension des gabarits attribués et des projections d'attribution dans le cadre du programme ministériel des triporteurs et des quadriporteurs.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Non applicable au MTMDET.

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>Étape 2</b></p> <p>Identification des problématiques rencontrées dans les lieux bâtis intérieurs et extérieurs.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Non applicable au MTMDET.</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Promotion, dans les réseaux concernés, des nouvelles dispositions identifiées sur les conditions de circulation et de déplacement des aides à la mobilité motorisées.</p>				<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Sur le site Web du Ministère à cette adresse :  <a href="https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/modes-transport-utilises/mobilite-motorisee/AMM/Pages/projet-pilote-aides-mobilite-motorisee.aspx">https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/modes-transport-utilises/mobilite-motorisee/AMM/Pages/projet-pilote-aides-mobilite-motorisee.aspx</a>, on retrouve toutes l'information et de la documentation à ce sujet.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>Chantier B</b></p> <p>Collaborer à l'identification et à la mise en oeuvre de normes, de réglementations et de dispositions concernant la circulation des aides à la mobilité motorisées dans les aménagements extérieurs, les infrastructures et les moyens de transport.</p>	<p><b>MTMDET</b></p>	<p>MEESR, MSSS, OPHQ, RAMQ, SAAQ</p>	<p>2019</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation</p> <p><input type="checkbox"/> En continu</p> <p><input type="checkbox"/> Non débuté</p> <p><input type="checkbox"/> Abandonné</p>	<p>Le projet pilote relatif aux aides à la mobilité motorisées (AMM) a été publié le 20 avril 2015. Ce projet pilote définit pour la première fois au Québec les règles de circulation qui s'appliquent aux utilisateurs d'AMM ainsi que l'équipement de sécurité qui doit se trouver sur un tel appareil.</p> <p>Il est en vigueur du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2018 et est renouvelable pour deux années additionnelles.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>17. Intégrer ou maintenir des critères d'accessibilité aux personnes handicapées dans tous les programmes pertinents d'aide financière subventionnant des projets d'immobilisation des infrastructures, des installations et des établissements fréquentés par le public.</b></p> <p><b>Les critères doivent être conformes aux normes de conception sans obstacles du Code de construction du Québec, au contenu réglementaire et aux normes inscrites dans les tomes de collection Normes-Ouvrages routiers et à toute réglementation à venir concernant le parcours sans obstacles.</b></p>	<p>MESR Mfamille <b>MTMDET</b></p>		<p align="center">2019</p>	<p><input type="checkbox"/> Réalisé</p> <p><input type="checkbox"/> En cours de réalisation</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> En continu</p> <p><input type="checkbox"/> Non débuté</p> <p><input type="checkbox"/> Abandonné</p>	<p>La Direction du transport terrestre des personnes est responsable de deux programmes d'aide financière aux projets d'immobilisations des infrastructures de transport collectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes (PAGTCP), volet immobilisation;</li> <li>- le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.</li> </ul> <p>Ces deux programmes incluent des critères d'admissibilité aux personnes handicapées depuis plusieurs années. Notamment, tous deux prévoient que pour être admissible à une aide financière, la construction ou la transformation d'un édifice public <b>doit</b> permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ce critère est applicable aux terminus, centres administratifs et stations de métro.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>18. Réaliser, en cohérence avec les initiatives de sécurité routière et de mobilité durable, une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs.</b></p> <p><b>Cette étude devra comprendre la définition du champ d'application, des objectifs et des normes visés ainsi que des mécanismes d'application et de surveillance.</b></p>	<p align="center"><b>MTMDET</b></p>	<p align="center">MAMOT, MEESR, MSSS, OPHQ, SAAQ</p>	<p align="center">2019</p>	<p>( ) Réalisé</p> <p>(X) En cours de réalisation</p> <p>( ) En continu</p> <p>( ) Non débuté</p> <p>( ) Abandonné</p>	<p>Les actions suivantes ont été réalisées dans l'objectif de documenter différents aspects de sécurité. Elles réfèrent aux actions initialement inscrites au Plan d'action triennal à l'égard des personnes handicapées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet pilote sur les AMM : En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, le projet pilote définit les lieux où les utilisateurs d'AMM peuvent se déplacer, les règles qui encadrent l'utilisation d'une AMM sur la voie publique ainsi que les équipements de sécurité qui doivent se trouver sur les appareils.</li> <li>- Audits de sécurité : 9 audits ont été réalisés, desquels découlent des recommandations relevant des directions territoriales ou des mandataires du MTMDET.</li> </ul> <p>Diagnostiques de sécurité : 22 MRC sont en cours d'élaboration d'un diagnostic et d'un plan d'action de sécurité routière sur le réseau municipal. Les organismes représentant les personnes handicapées sont appelés à identifier les enjeux locaux liés à la sécurité des personnes handicapées.</p> <p>Production d'un guide pour le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite : Suivi des travaux effectués dans le cadre d'un projet de recherche toujours en cours, pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins ciblés. Ces travaux donneront lieu à des lignes directrices (guide) pour des aménagements permettant le déplacement sécuritaire des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Préparation du plan d'action ministériel en sécurité routière : Les travaux pour la préparation du prochain plan d'action ont débuté. Des mesures pour améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers vulnérables aux intersections ont été étudiées et devraient être intégrées.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>47. Identifier des pistes d'harmonisation et d'optimisation des services de transport adapté et collectif au Québec afin de favoriser les déplacements sans obstacles des personnes handicapées.</b></p>	<p align="center"><b>MTMDET</b></p>	<p align="center">OPHQ</p>	<p align="center">2019</p>	<p>( ) Réalisé</p> <p>(X) En cours de réalisation</p> <p>( ) En continu</p> <p>( ) Non débuté</p> <p>( ) Abandonné</p>	<p>Les travaux pour l'engagement 47 ont débuté avec l'Étape 1. Contrairement à l'engagement 13, les étapes sont interreliées et en ordre de réalisation.</p>
<p><b>Étape 1</b></p> <p>Recenser et examiner les problématiques des services de transport adapté et collectif au Québec.</p>				<p>( ) Réalisé</p> <p>(X) En cours de réalisation</p> <p>( ) En continu</p> <p>( ) Non débuté</p> <p>( ) Abandonné</p>	<p>Le Ministère a amorcé, en collaboration avec l'OPHQ, des travaux afin de réaliser un état de situation du Programme de subvention au transport adapté (PSTA) et d'identifier les principales problématiques. Le transport collectif sera examiné par la suite.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>Étape 2</b></p> <p>Cerner les bonnes pratiques dans les régions et les initiatives porteuses.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>L'étape 1 est préliminaire à la réalisation des autres étapes.</p>
<p><b>Étape 3</b></p> <p>Analyser la possibilité de tenir un projet pilote ou de déployer certaines initiatives pour expérimenter des pistes potentielles d'harmonisation et d'optimisation.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>L'étape 1 est préliminaire à la réalisation des autres étapes.</p>

Engagements	Responsables	Collaborateurs	Échéance	État de réalisation (Cochez un seul choix)	<p align="center"><b>Principales actions réalisées au cours de l'année 2015-2016</b></p> <p>Résumez les principales actions <u>réalisées uniquement par votre organisation</u> dans le cadre de l'engagement en 2015-2016. Si l'engagement est réalisé ou en continu, mentionnez les résultats obtenus à la suite de la réalisation de l'engagement. Si l'engagement a été abandonné, précisez les raisons de l'abandon et les alternatives proposées.</p>
<p><b>Étape 4</b></p> <p>Proposer un plan de mise en œuvre des solutions retenues.</p>				<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>L'étape 1 est préliminaire à la réalisation des autres étapes.</p>

